Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 45 (1981)

Heft: 177-178

Artikel: Les définitions sémantiques classiques de l'opposition relative restrictive / relative appositive

Autor: Kleiber, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399700

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES DÉFINITIONS SÉMANTIQUES CLASSIQUES DE L'OPPOSITION RELATIVE RESTRICTIVE / RELATIVE APPOSITIVE

Pour illustrer l'opposition relatives *restrictives* (ou *déterminatives*) / relatives *appositives* (ou *explicatives*) (1), les linguistes ont presque toujours recours à des exemples avec l'article défini comme déterminant du SN antécédent. Les raisons en sont claires. A la différence d'énoncés avec d'autres déterminants, tels que 2) par exemple, qui ne sont pas ambigus ou qu'il est difficile du moins de juger ambigus, les énoncés comme 1), où la relative est précédée de l'article défini, sont susceptibles de deux interprétations suivant le fonctionnement restrictif ou appositif de la relative. Ils sont par là-même particulièrement aptes à illustrer l'opposition entre les deux types de relatives.

1) a) *Les Alsaciens qui boivent de la bière sont obèses*
   b) *L'homme qui a commis le crime a tout avoué*
2) *J'ai rencontré hier un camarade que je n'avais pas revu depuis dix ans*

Ce choix privilégié a toutefois des répercussions sur la définition sémantique des deux types de relatives. On est en effet tenté, tout naturellement, de considérer l'analyse sémantique d'une telle ambiguïté comme une *définition* sémantique des deux types de relatives. C'est ainsi que les trois définitions classiques, à savoir la définition A en

(1) Les termes de *déterminatives* et d'*explicatives* proviennent de la *Logique* de Port-Royal. H. Bonnard (1977, p. 5022) signale que c'est « sans doute parce qu'une relative peut restreindre l'ensemble désigné par l'antécédent sans aboutir à une *détermination* achevée : *Je veux une montre qui indique la date* » que K. Sandfeld (1936, p. 157) a remplacé *déterminative* par *restrictive*. On trouve à côté du terme *explicative*, retenu par la nomenclature grammaticale officielle de 1975, le terme de *non restrictive* (K. Sandfeld), celui de *non déterminative* (M. Rothenberg, 1972), celui *d'appositive*, qui marque le lien avec la fonction syntaxique d'apposition, et celui de *descriptive*, qui, tout comme l'étiquette d'*explicative*, privilégie, au détriment des autres valeurs circonstancielles possibles, une des fonctions sémantiques de la relative.

termes d'extension du concept, la définition B en termes de classe/sous-classe et la définition C en termes d'identification référentielle, proposées généralement pour rendre compte de la distinction relative restrictive/relative appositive, correspondent en fait à trois descriptions de l'ambiguïté des énoncés avec l'article défini. Cet article n'a d'autre but que de prouver l'inadéquation de ces analyses en tant que définitions. Après avoir présenté les définitions A, B et C, nous montrerons dans une seconde partie qu'appliquées au cas privilégié que constituent les énoncés avec l'article défini elles se révèlent erronées en tant que définitions, puisque, même là, elles ne peuvent rendre compte de tous les types d'énoncés que l'on peut rencontrer.

I. — LES TROIS DÉFINITIONS CLASSIQUES (2) : PRÉSENTATION

1. Définition A en termes d'extension du concept

A l'origine de cette définition se trouve Port-Royal et le couple logique *compréhension/étendue* (ou *extension*) (3). Nous rappellerons que pour Arnauld et Nicole (LA LOGIQUE OU L'ART DE PENSER) la relative *explicative* est une « addition » qui ne change pas la compréhension de l'idée du premier terme et qui, en conséquence, ne restreint pas l'étendue de cette idée. Ainsi la relative de *L'homme qui est un animal doué de raison* ne modifie pas l'idée du mot *homme* et ne la restreint donc pas « à ne signifier qu'une partie des hommes » (pp. 65-66). La relative déterminative, comme celle de *Les hommes qui sont pieux sont charitables,* est une addition qui, au contraire, restreint l'étendue du premier terme, le mot *hommes* ne signifiant plus qu'une partie des hommes. On notera que la relative déterminative ne restreint pas la compréhension du premier terme, comme on l'affirme parfois,

(2) Nous laissons volontairement de côté les définitions de certains manuels de grammaire qui font de la relative restrictive une relative indispensable au sens de la phrase et de la relative appositive une relative non indispensable, certains ouvrages (cf. B. Combettes et *alii,* 1979, p. 100) ajoutant même, pour cette dernière, qu'on peut l'enlever sans changer le sens de l'énoncé. A la différence des définitions A, B et C, de telles définitions ne se révèlent jamais correctes, quel que soit l'énoncé auquel elles s'appliquent. Voir à ce sujet C. Touratier (1980, p. 241).

(3) Nous ne retenons ici, de la présentation beaucoup plus riche et plus complexe des deux types de relatives par Port-Royal, que les éléments qui concernent directement la définition en termes d'extension du concept.

mais son extension. La contrepartie, en ce qui concerne la compréhension, se trouve dans l'affirmation que la restrictive forme avec le premier terme, une idée totale, une idée complexe. On peut donc facilement rétablir l'étape qui reste implicite dans le raisonnement de Port-Royal : à cette idée complexe correspondent, comme à toute idée, une compréhension et une étendue ; cette étendue est par rapport à l'étendue du premier terme évidemment réduite ; de là l'affirmation que la relative déterminative restreint l'étendue de l'idée du premier terme.

La définition de Port-Royal a été reprise avec le remplacement du mot *étendue* par celui d'*extension* et celui d'*idée* par celui de *concept*. La relative restrictive (ou déterminative) est alors définie comme étant une relative qui restreint l'extension du concept exprimé par l'antécédent (N ou SN) ([4]) qu'elle modifie, et la relative appositive (ou explicative) comme une relative qui laisse cette extension inchangée ([5]).

---

(4) S'agit-il de N seulement ou de SN lorsqu'on parle d'antécédent ? Dans certains cas, comme avec les énoncés génériques, il est indifférent de prendre N ou SN, dans d'autres, au contraire, le choix est crucial. C'est une des questions délicates que pose l'analyse des propositions relatives. Voir à ce sujet C. Touratier (1980, pp. 351-357).

(5) Cf. par exemple C. Rohrer (1971, p. 204 et 1973, p. 407). Rohrer utilise la logique des prédicats pour représenter la différence entre les deux types de relatives. Les résultats ne correspondent toutefois plus à la définition sémantique initiale en termes extensionnels. Les transcriptions logiques proposées varient suivant deux facteurs : a) le caractère générique ou non du SN comportant la relative ; b) la nature du déterminant (*les, le, un*). Soit d'abord le paramètre a). Si le SN est générique, la phrase avec une relative déterminative correspond à une proposition hypothétique de forme *Si . . . alors* (cf. G. Kleiber, 1980 a). La phrase *Les femmes qui sont belles ne sont pas fidèles,* interprétée restrictivement, sera symbolisée par la formule $(\forall x)\ (F(x) \wedge B(x) \rightarrow \text{non fidèle}(x))$ que l'on peut gloser par 'Pour tout *x*, si *x* est une femme et si *x* est belle, alors *x* n'est pas fidèle'. Il est évident qu'une telle interprétation conditionnelle ne convient absolument pas à une phrase comme *Les étudiants que j'ai rencontrés sont repartis,* la rencontre entre le locuteur et des étudiants n'ayant rien de virtuel.

Ce dernier point fait que, contrairement à C. Touratier (1980, p. 249), nous pensons que la solution adoptée par C. Rohrer, du moins en ce qui concerne les SN génériques, est plus proche de la définition A que de la définition B en termes de classe (cf. ci-dessous).

Soit à présent le paramètre b). Rohrer (1973) établit que, lorsque le SN est déterminé par *un* spécifique, il n'y a plus lieu de parler de relative déterminative ou explicative (cf. G. Kleiber, 1980 c). Lorsqu'il s'agit du déterminant *le,* c'est l'opérateur *iota* qui sert de quantificateur, mais nous basculons alors du côté de la définition identificationnelle C.

On rapprochera d'une telle définition sémantique de la relative restrictive les traitements syntaxiques (6) qui, à l'intérieur du SN, font dépendre la relative de N ou d'un SN (7). Dans l'analyse en Constituants Immédiats (figure 1) et dans sa version transformationnelle, l'analyse NOM-P (8) (figure 2), la relative se présente à la droite du nom, tandis que dans l'analyse SN-P (la *NP Analysis*) (figure 3), elle est à droite de SN.

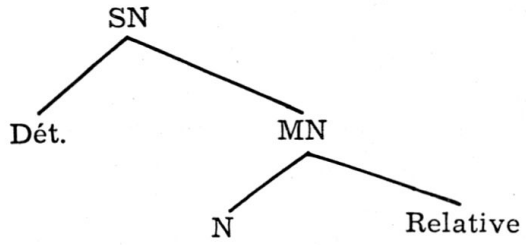

Figure 1

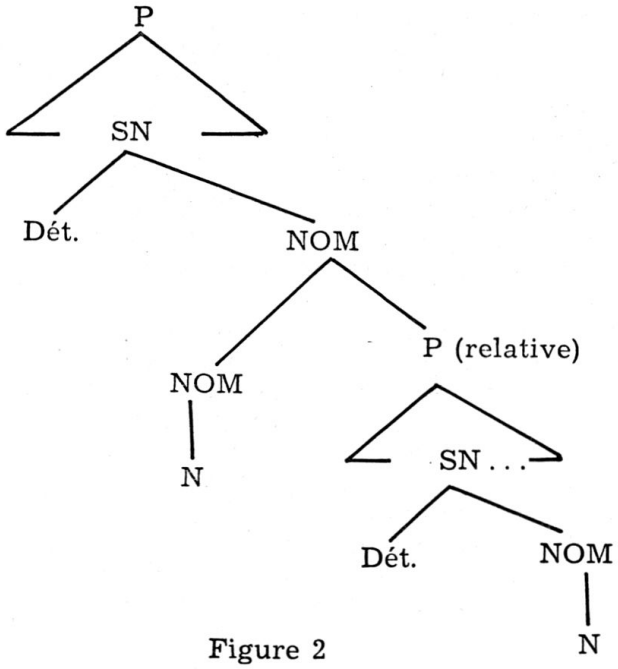

Figure 2

(6) La relative appositive a été beaucoup moins étudiée du point de vue syntaxique que la relative restrictive. On signalera la position originale de J. Dubois et F. Dubois-Charlier (1971) qui enchâssent toutes les appositives au nœud SP de P. Pour les autres analyses transformationnelles, voir J. Emonds (1979).

(7) Cf. ci-dessus notre remarque sur l'antécédent.

(8) Ou *NOM-S Analysis* (cf. R. P. Stockwell *et alii,* 1973, p. 435).

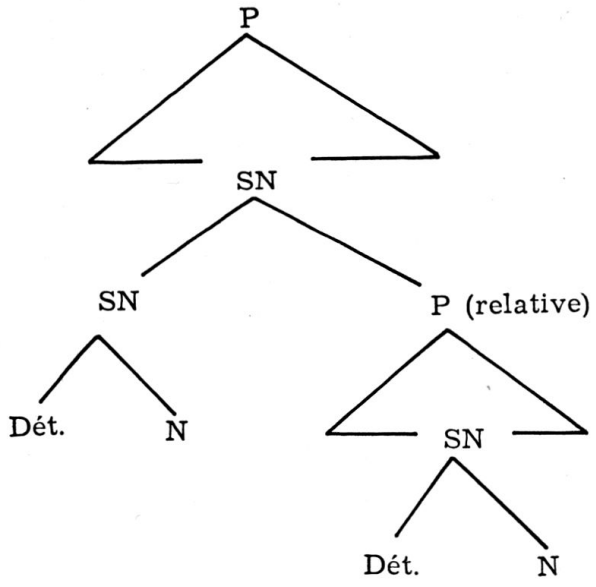

Figure 3

2. Définition B en termes de classe/sous-classe

La définition A ne subit qu'un changement : la notion d'extension du concept disparaît au profit de celle de classe (ou d'ensemble) et de sous-classe (ou de sous-ensemble) dénotée par l'antécédent (N ou SN). La relative restrictive devient ainsi une relative qui « restreint l'ensemble dénoté par le nom et sélectionne une sous-classe » (9), alors que l'appositive « ne restreint pas l'ensemble qui doit être délimité indépendamment de la relative » (10). Soit pour illustration l'énoncé 1) a) *Les Alsaciens qui boivent de la bière sont obèses.* La relative est restrictive lorsqu'elle restreint la classe des Alsaciens à la sous-classe des Alsaciens buveurs de bière, et appositive quand elle laisse cette classe inchangée. On pourrait penser, comme C. Touratier (1980, p. 248), que cette seconde définition n'est qu'une simple variante de la première. L'équivalence n'est cependant pas totale. Nous verrons ci-dessous que la définition B permet de rendre compte d'énoncés que la définition A n'arrive pas à décrire de façon satisfaisante. Il est à noter, par contre, que les analyses syntaxiques qui conviennent à la première définition peuvent aussi s'appliquer à la seconde.

(9) J. C. Milner, 1973, p. 34. Voir aussi E. Bach, 1968.

(10) J. C. Milner, 1973, p. 34. Pour une représentation ensembliste dans un manuel pédagogique, voir B. Combettes *et alii,* 1979, p. 100.

3. Définition C en termes d'identification du référent

Avec la troisième définition ([11]), le changement est radical par rapport aux deux premières. L'idée de restriction/ non restriction commune aux définitions A et B cède la place à celle d'*identification/non identification* ou de *détermination/non détermination* et celle de *concept* ou *classe* à la notion de *référent*. Dans ce sens, la relative restrictive est un instrument d'identification référentielle : elle identifie/ définit/détermine ou encore spécifie le référent dénoté par l'antécédent ou l'antécédent tout court (N ou SN) ([12]). La relative appositive est totalement étrangère à l'opération d'identification. Le référent doit être déterminé par d'autres moyens. La relative de 2) *L'homme qui a commis le crime a tout avoué* est restrictive lorsqu'elle identifie le référent de l'antécédent comme étant celui qui a commis le crime. Elle est appositive dans l'hypothèse où le référent du SN *l'homme* est déjà identifié par lui-même. Elle n'apporte dans ce cas qu'une explication ou description supplémentaire sur ce référent spécifié indépendamment de la relative.

La définition C est directement à l'origine du critère de reconnaissance qui sépare les deux types de relatives selon le caractère défini ou non du SN antécédent. Si le SN est défini, alors la relative qui suit est appositive, s'il est non défini, alors elle est restrictive ([13]). Les détermi-

---

(11) Définition que l'on trouve, entre autres, chez O. Grannis (1975). Voir aussi la relative « non contrastive » de P. Le Goffic (1979). M. Rothenberg (1972) opte aussi pour une définition sémantique qui fait des propositions déterminatives des propositions « qui déterminent un terme antécédent » (pp. 182-183) et des relatives non déterminatives des propositions « qui ne déterminent pas un terme antécédent ». Le terme *déterminer,* ainsi qu'il ressort des exemples et des commentaires présentés, est toutefois employé de façon ambiguë, signifiant tantôt, dans le sens de la définition A, détermination notionnelle, tantôt dans le sens de la définition C, détermination référentielle. En effet, dans l'énoncé *Marie console un enfant qui pleure,* la relative, selon M. Rothenberg, « détermine de quel type d'enfant il s'agit, un enfant qui pleure et non un enfant qui chante ou qui se tait », elle « distingue entre un enfant qui pleure et d'autres qui ne pleurent pas ». Dans l'énoncé *Marie console Paul qui pleure,* la relative appositive « ne détermine pas de quel Paul il s'agit », les noms propres portant déjà « leur détermination en eux-mêmes ».

(12) On voit ici que SN convient mieux que N, alors que la définition A, eu égard à la notion de concept, s'accommode plutôt de N que de SN.

(13) D'où l'utilisation pédagogique suivante tirée de B. Combettes *et alii* (1979, p. 101) : « **Il roule dans sa voiture qu'il a achetée* n'est pas une phrase grammaticale ; déterminée par la relative, l'antécédent ne peut l'être une deuxième fois par le déterminant possessif *sa* ».

nants, parce qu'ils passent pour être les principaux responsables de la définitude ou non définitude d'un SN, deviennent ainsi les facteurs décisifs dans la détermination du statut de la relative ([14]). Autre conséquence, le rôle identificateur de la relative restrictive trouve un écho dans les analyses syntaxiques qui rattachent d'une manière ou d'une autre la relative restrictive au Déterminant ([15]). Sont dans ce cas l'analyse transformationnelle *ARTICLE -P* (ou *ART-S Analysis*) ([16]) représentée par la figure 4, la version transformationnelle de J. Dubois et F. Dubois-Charlier ([17]) et la représentation dans la *notation en barres* (figure 5) par J. C. Milner (1973, p. 33).

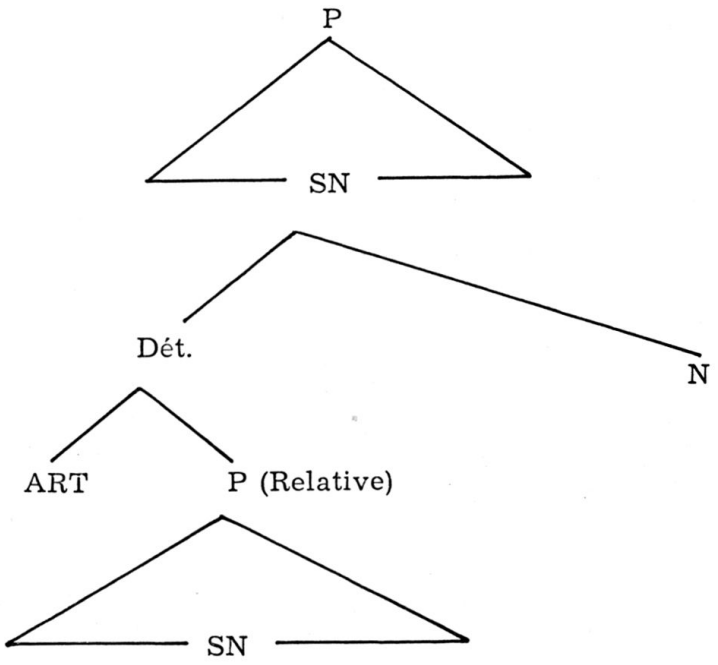

Figure 4

(14) Cf. la description de leur répartition selon le type de la relative chez C. Smith (1964) et J. Van den Broeck (1973).

(15) Il faut toutefois signaler que l'*analyse SN-P* peut aussi rendre compte du rôle référentiel joué par la relative restrictive. L'*analyse NOM-P,* par contre, y correspond beaucoup moins bien.

(16) Cf. R. P. Stockwell *et alii* (1973, p. 423).

(17) « La relative déterminative joue donc le rôle d'un déterminant et son enchâssement comme constituant de P à la place *Dém* rend compte de cette fonction » (J. Dubois et F. Dubois-Charlier, 1971, p. 254).

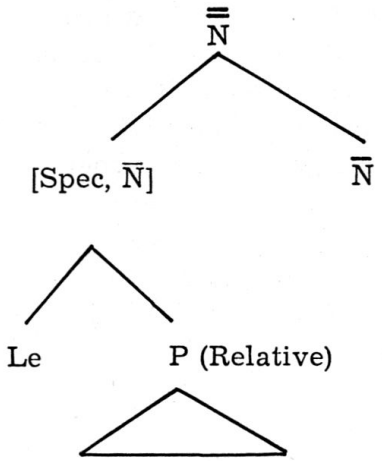

Figure 5

II. — ADÉQUATION DES TROIS DÉFINITIONS

Pour tester la validité des trois définitions A, B et C, nous allons étudier leur distribution avec cinq types de phrases comportant toutes l'article défini. Cette entreprise est doublement justifiée : d'une part, parce que quasiment tout le monde s'accorde à reconnaître que l'article défini peut se faire suivre d'une relative restrictive comme d'une relative appositive et, d'autre part, parce que les trois définitions classiques que nous mettons à l'épreuve proviennent, comme nous l'avons souligné dans notre introduction, d'analyses d'exemples comprenant l'article défini. Les paramètres dont nous nous sommes servi pour établir les cinq types de phrases sont au nombre de trois : la variation singulier/pluriel pour l'article défini, l'opposition SN générique/SN spécifique ([18]) et la distinction relative spécifiante/relative non spécifiante ([19]). La combinaison *Les, générique, relative spécifiante* est inter-

(18) Nous ne prendrons que des exemples où la phrase elle-même est générique et ferons abstraction de l'emploi de *Le* générique.

(19) Nous avons appelé ailleurs (G. Kleiber, 1981) relatives *spécifiantes* les relatives qui comportent un prédicat susceptible de localiser un individu particulier non encore délimité. La relative de 4) et 5) est ainsi une relative spécifiante. On remarque, en effet, que le SN indéfini de l'énoncé *Un homme a triché hier* se trouve obligatoirement spécifié par le prédicat. La relative de l'énoncé 3), au contraire, sera dite non spécifiante, car le prédicat *être pieux* n'implique aucune localisation spatio-temporelle pour le sujet. On observera cette fois-ci que l'énoncé *Un homme est pieux* est, pour le moins, difficilement acceptable avec une lecture spécifique.

dite, parce que la relative spécifiante entraîne la spécificité du référent et exclut donc par avance la généricité. Nous obtenons par conséquent cinq combinaisons possibles illustrées par les énoncés 3), 4), 5), 6) et 7) :

- combinaison (i) : *Les,* générique, relative non spécifiante
  3) *Les hommes qui sont pieux sont charitables*
- combinaison (ii) : *Les,* spécifique, relative spécifiante
  4) *Les élèves qui ont triché hier ont été punis*
- combinaison (iii) : *Le,* spécifique, relative spécifiante
  5) *L'élève qui a triché hier a été puni*
- combinaison (iv) : *Les,* spécifique, relative non spécifiante
  6) *Les élèves qui sont forts en maths ont été récompensés*
- combinaison (v) : *Le,* spécifique, relative non spécifiante
  7) *L'élève qui est fort en maths a été récompensé*

1. Combinaison (i) : *Les hommes qui sont pieux sont charitables*

a) Définition A

La définition A convient parfaitement pour décrire 3). Dans l'interprétation restrictive, la relative restreint l'extension du concept dénoté par l'antécédent *hommes* ou *Les hommes* ([20]). Le prédicat *sont charitables* ne concerne pas tous les hommes, mais uniquement ceux qui sont pieux. *Homme* et *pieux* forment ensemble une idée complexe ou, si l'on veut, un concept nouveau. Les sémanticiens générativistes parleraient à propos du prédicat complexe 'homme pieux' d'*item lexical possible.* Lorsque la relative est appositive, seconde lecture possible de 3), la relative laisse effectivement l'extension du concept exprimé par *homme* inchangée.

b) Définition B

La définition B convient également pour 3). La relative restrictive restreint la classe dénotée par N ou SN à la sous-classe des hommes qui sont pieux, alors que l'appositive laisse cette classe intacte. Dans une représentation ensembliste, la lecture restrictive se laisse représenter par l'inclusion ([21]), ou, si l'on accepte que d'autres êtres que les hommes puissent être pieux, par l'intersection ([22]). On notera, dans cette optique, l'effet contrastif de l'interprétation restrictive. La sous-classe des « hommes qui sont pieux » se trouve opposée à la sous-classe

(20) Dans ce cas, la différence entre N et SN ne tire pas à conséquence.
(21) Voir, par exemple, B. Combettes *et alii* (1979, p. 100).
(22) Cf. l'excellente présentation de C. Touratier (1980, pp. 247-248).

complémentaire des « hommes qui ne sont pas pieux ». Le caractère contrastif d'une telle lecture peut être souligné par une glose comme 8) qu'on opposera à la glose 9), qui se rattache à la lecture appositive :

8) *Tous les hommes ne sont pas charitables. Seuls ceux qui sont pieux le sont.*

9) *Tous les hommes sont charitables et tous les hommes sont pieux.*

c) Définition C

La définition C n'est guère apte à décrire l'ambiguïté de 3). Etant donné que dans les deux interprétations il s'agit d'un SN générique, il n'y a pas de problème d'identification référentielle comme il y en a avec les SN spécifiques. La référence actuelle ([23]) se confond ici avec la référence virtuelle (ou sens), de telle sorte qu'il n'y a aucun sens à parler d'identification du référent.

2. Combinaison (ii) : *Les élèves qui ont triché hier ont été punis*

a) Définition A

La définition A se révèle inadéquate. On peut certes, d'un côté, défendre l'idée d'une relative restrictive qui restreint l'extension du concept dénoté par *élèves* à l'extension des seuls élèves qui ont triché hier, mais, d'un autre côté, on ne peut soutenir que la relative appositive laisse cette extension inchangée, pour la bonne et simple raison que le SN *Les élèves,* dans l'interprétation appositive de 3), est un SN spécifique dont l'extension est de ce fait réduite par rapport à celle du concept dénoté par *hommes.* Une échappatoire est possible : considérer que l'extension que vient restreindre la relative restrictive est déjà réduite au départ, de telle sorte que, dans l'interprétation appositive, la relative laisserait cette extension déjà réduite inchangée et non une autre. Cette façon de procéder à l'avantage de rendre compte correctement de l'interprétation appositive, mais elle rend caduque du même coup la définition initiale, puisque la notion d'extension du concept dénoté par N ou SN a disparu au profit de celle d'extension du SN antécédent.

On remarquera qu'il n'est plus guère possible de parler d'idée complexe, de concept nouveau, d'item lexical possible pour l'ensemble que forment l'antécédent et la relative restrictive. Le statut d'*affirma-*

(23) Pour l'opposition référence virtuelle/référence actuelle, voir J. C. Milner, 1978.

tion virtuelle, qu'assignent les logiciens de Port-Royal à la relative déterminative pour échapper à une contradiction qu'engendre leur « logique » des propositions ([24]), n'est plus de mise non plus. Si la définition de la relative déterminative comme « une affirmation tacite et virtuelle, non de la convenance actuelle de l'attribut au sujet auquel le *qui* se rapporte, mais de la convenance possible » (LA LOGIQUE OU L'ART DE PENSER, p. 172) peut s'appliquer d'une certaine manière à la relative restrictive de 3), elle n'a absolument plus aucune pertinence pour la relative restrictive de 4). Dans 4), interprété de façon restrictive, il s'agit bien d'un fait actuel (Des élèves ont triché hier !) qui d'aucune façon ne saurait être envisagé sous un angle hypothétique. La « convenance » entre *ont triché hier* et le « sujet auquel le *qui* se rapporte », ne peut, à l'évidence, être décrit comme une compatibilité d'idées virtuelle.

b) Définition B

La définition B convient parfaitement, à condition de préciser pour l'appositive que la classe qu'elle laisse intacte n'est pas celle dénotée par N, mais par SN, ou, si l'on préfère, que c'est une sous-classe déjà restreinte qu'elle ne modifie pas. En lecture appositive, l'énoncé 4), comme le prouve la paraphrase 10), ne signifie en effet pas que les élèves en général ont triché, mais uniquement qu'une sous-classe spécifique d'élèves a triché :

10) *Tous les élèves ont triché hier et tous les élèves ont été punis.*

Le problème est légèrement différent avec la relative restrictive. Elle peut être dite restreindre la classe dénotée par N, comme elle peut être dite restreindre celle dénotée par SN, c'est-à-dire une sous-classe, déjà restreinte par d'autres moyens. Dans le premier cas, la relative restreint la classe des élèves (en général) à celle des élèves qui ont triché hier. Dans le second cas, elle découpe une sous-classe d'élèves qui ont triché hier à l'intérieur d'une sous-classe déjà restreinte d'élèves (les élèves du lycée, par exemple). Le contraste n'est effectif que dans ce dernier cas : les élèves tricheurs (du lycée) se trouvent opposés aux élèves non-

(24) La contradiction est la suivante : d'un côté, ils ne reconnaissent pas à la relative déterminative le statut de proposition (ou d'affirmation) à part entière, puisque « l'attribut de la proposition incidente n'est pas proprement affirmé du sujet auquel le *qui* se rapporte » (p. 164), d'un autre côté, comme il y a un verbe, dont le principal usage est précisément celui de « signifier l'affirmation » (p. 151), il y a d'une manière ou d'une autre proposition. La contradiction est évitée grâce à l'hypothèse de l'affirmation virtuelle (voir sur ce sujet C. Touratier, 1980, p. 255).

tricheurs (du lycée). Dans le premier cas, il ne semble pas pertinent de considérer que la sous-classe spécifique des élèves qui ont triché hier s'oppose à la partie complémentaire des élèves non-tricheurs (en général). La glose contrastive 11) ne répond effectivement qu'au second cas :

11) *Tous les élèves n'ont pas été punis hier. Seuls ceux qui ont triché hier l'ont été.*

c) Définition C

La définition C s'applique sans difficultés à ce type de phrases. La relative restrictive identifie/détermine/spécifie le référent dénoté par le SN *Les élèves* comme étant précisément ceux qui ont triché, alors que, dans le cas de la relative appositive, le référent de *Les élèves* est identifié ou déterminé par d'autres moyens.

3. Combinaison (iii) : *L'élève qui a triché hier a été puni*

a) Définition A

La définition A ne convient pas, parce qu'on ne saurait parler de différence d'extension du concept dénoté par l'antécédent entre la lecture appositive et la lecture restrictive, puisque, dans les deux cas, l'extension du concept se trouve réduite à un et un seul individu. Il est à remarquer que, comme pour la combinaison (ii), les notions d'idée complexe, de concept nouveau, de compatibilité virtuelle et d'item lexical possible ne se révèlent pas pertinents pour décrire l'ensemble *élève qui a triché hier.*

b) Définition B

La définition B ne convient que partiellement. La relative restrictive se laisse ici définir comme une relative qui découpe un singleton (ou ensemble unaire), soit à l'intérieur de la classe dénotée par N (donc les élèves, en général), soit à l'intérieur d'une sous-classe déjà restreinte dénotée par SN (les élèves du lycée, par exemple). L'appositive, par contre, ne peut être définie dans ce cadre, car elle ne laisse inchangée ni la classe N (les élèves, en général) ni la sous-classe SN (les élèves du lycée), classes sur lesquelles la relative restrictive opère la restriction. C'est, en revanche, une autre sous-classe unaire qu'elle laisse intacte, comme le montre la paraphrase 12) :

12) *L'élève a triché hier. L'élève/Il a été puni.*

c) Définition C

La définition C s'avère particulièrement judicieuse pour rendre compte de la combinaison (iii). La relative restrictive identifie/déter-

mine le référent dénoté par l'antécédent (*De quel élève s'agit-il ? — De l'élève qui a triché hier*), tandis que l'appositive n'exerce aucune fonction identificatoire ; elle n'apporte qu'une information supplémentaire sur un référent déjà identifié. L'élève en question est, en quelque sorte, déjà « connu ».

4. Combinaison (iv) : *Les élèves qui sont forts en maths ont été récompensés*

a) Définition A

Etant donné la relative non spécifiante, la définition A s'applique à la lecture restrictive de l'énoncé 6), dans la mesure où l'on peut considérer que l'extension du concept dénoté par *élèves* est restreinte aux seuls élèves forts en maths, l'antécédent *élèves* et la relative *qui sont forts en maths* formant une idée ou concept complexe auquel il serait possible de substituer effectivement un seul item lexical. La relative appositive ne se laisse toutefois pas décrire dans les termes de la définition A, car le SN *Les élèves* est spécifique et ne peut donc correspondre à l'extension du concept dénoté par N. Partant, même si la relative restrictive s'accommode de la définition A, c'est malgré tout la définition en termes d'identification référentielle qui est préférable, parce que, dans les deux cas, il s'agit d'un SN spécifique.

b) Définition B

La présence de la relative non spécifiante à la place de la relative spécifiante de l'énoncé 4) n'a aucune répercussion sur l'application de cette définition à la combinaison (iv). On se reportera donc aux remarques faites au paragraphe 2. b).

c) Définition C

La définition C s'applique au type de phrase (iv) de la même manière qu'aux combinaisons (ii) et (iii). Une différence est à noter, d'ordre pragmatique. La relative non spécifiante « n'identifie » pas de la même façon qu'une relative spécifiante. Une analyse pragmatique des propositions relatives montrerait, par exemple, que l'on ne peut, en dehors de la présence du (ou des) référent(s) dans la situation de communication, introduire un (ou des) nouveau(x) référent(s) à l'aide d'une relative non spécifiante, alors qu'une telle opération est possible avec une relative spécifiante. On ne peut, en effet, exécuter l'ordre 13), si l'on ne sait au préalable de quels élèves il s'agit, tandis que l'ordre 14) peut être accompli en l'absence d'une telle connaissance préalable, parce que la relative spécifiante localise le référent en question :

13) *Va me chercher l'élève qui est fort en maths !*

14) *Va me chercher l'élève qui est dans le couloir !*

5. Combinaison (v) : *L'élève qui est fort en maths a été récompensé*

Pour la définition A, on se reportera à 4. a), pour la définition B à 3. b) et pour la définition C à 4. c).

CONCLUSIONS

Les résultats suivants peuvent être retenus :

— Aucune des trois définitions sémantiques ne convient pour tous les cinq types de phrases.

— Les trois définitions ne sont pas équivalentes et ne peuvent être considérées comme des variantes notationnelles d'un même phénomène, puisqu'elles ne se recouvrent que partiellement.

— L'analyse a fait apparaître des corrélations entre la définition A en termes d'extension conceptuelle et les SN génériques et, à un degré moindre, le caractère non spécifiant de la relative, la définition B en termes de classe/sous-classe et l'article défini pluriel, la définition C en termes d'identification du référent et les SN spécifiques et, à un degré moindre, le caractère spécifiant de la relative.

— La définition A ne s'applique parfaitement qu'aux SN génériques, la définition B qu'aux SN quantifiés par *Les* et la définition C qu'aux SN spécifiques.

— Le paramètre relative spécifiante/relative non spécifiante n'exerce aucune influence sur l'application de la définition B, mais se révèle décisif pour l'application de la définition A, puisque seules les relatives restrictives non spécifiantes peuvent être décrites à l'aide de A. Les relatives spécifiantes se prêtent par contre, tout naturellement, à un traitement par la définition C.

La conclusion s'impose d'elle-même. Les analyses A, B et C, ainsi que le prouve leur adéquation descriptive à certains types d'énoncés, ne sont pas fausses, mais ce ne sont que des descriptions qui, en aucun cas, ne sauraient passer pour des DÉFINITIONS de l'opposition relative restrictive/relative appositive. La définition des deux types de relatives, du moins pour ce qui concerne les énoncés avec l'article défini, l'aire d'application de la distinction étant, comme on sait, loin d'être

nettement délimitée ([25]), doit à la fois s'appliquer de façon satisfaisante à chacune des cinq combinaisons relevées ci-dessus et prévoir correctement pourquoi les analyses A, B et C conviennent dans certains cas et pas dans d'autres. La solution, nous semble-t-il, passe par une distinction entre proposition présupposée (relative restrictive) et proposition posée (relative appositive). Mais ceci est un autre débat que nous n'entamerons pas ici ([26]).

Université de Metz. Georges KLEIBER

(25) Cf. G. Kleiber, 1980 b.

(26) BIBLIOGRAPHIE

Arnauld A. et Nicole P., 1662-1683, La logique ou l'art de penser, Paris, Flammarion, 1970.

Bonnard H., 1977, Les relatives et les relatifs, article du *Grand Larousse de la langue française,* vol. 6, pp. 5019-5033.

Combettes B., Fresson J. et Tomassone R., 1979, De la phrase au texte, 4e, Paris, Delagrave.

Dubois J. et Dubois-Charlier F., 1970, Eléments de linguistique française : syntaxe, Paris, Larousse.

Emonds J., 1979, Appositive relatives have no Properties, dans *Linguistic Inquiry,* 10, n° 2, pp. 211-243.

Grannis O., 1975, Some semantic Aspects of Relative Clauses in English, dans *International Review of Applied Linguistics in Language Teaching,* 13, n° 2, pp. 111-118.

Kleiber G., 1980 a, Relatives restrictives, SN génériques et interprétation conditionnelle, dans *Travaux de linguistique et de littérature romanes,* XVIII, 1, pp. 79-95.

Kleiber G., 1980 b, Où en est-on de l'opposition relative restrictive/relative appositive ?, dans *L'information grammaticale,* n° 7, pp. 12-17.

Kleiber G., 1980 c, L'opposition relative restrictive/relative appositive et l'article indéfini *Un* spécifique, à paraître dans les *Actes du XVIe Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes,* Palma de Majorque, 7-12 avril 1980.

Kleiber G., 1981, Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes, à paraître dans *Le français moderne.*

Le Goffic P., 1979, Propositions relatives, identification et ambiguïté, ou : Pour en finir avec les deux types de relatives, dans DRLAV, n° 21, pp. 135-145.

Milner J. C., 1973, Arguments linguistiques, Paris, Mame.

Milner J. C., 1978, De la syntaxe à l'interprétation, Paris, Seuil.

Rohrer C., 1971, Funktionnelle Sprachwissenschaft und Generative Grammatik, Wilhelm Fink Verlag, München.

Rohrer C., 1973, Some Problems connected with the Translation of Relative Clauses into Predicate Calculus, dans *Generative Grammar in Europ,* ed. by F. Kiefer and N. Ruwet, Reidel, Dordrecht, pp. 407-418.

Rothenberg M., 1972, Les propositions relatives adjointes en français, dans *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* t. 67, n° 1, pp. 175-213.

Sandfeld K., 1936, Syntaxe du français contemporain, 2e vol. : Les propositions subordonnées, 2e éd., Genève, Droz, 1965.

Smith C., 1964, Determiners and Relative Clauses in a generative Grammar, dans *Language,* vol. 40, pp. 37-52.

Stockwell R. P., Schachter P. et Hall-Partee B., 1973, The Major syntactic Structures of English, New York, Holt, Rinehart and Winston.

Touratier C., 1980, La relative. Essai de théorie syntaxique, Paris, Klincksieck.

Van den Broeck J., 1973, Determiners and Relative Clauses, dans *Leuvense Bijdragen,* vol. 62, n° 1, pp. 37-61.